

## De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment*

Yann Le Bossé

Volume 16, numéro 2, 2003

Une pragmatique de la théorie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009841ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009841ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Bossé, Y. (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment*. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30–51. <https://doi.org/10.7202/009841ar>

Résumé de l'article

Bien que de plus en plus utilisée, la notion d'*empowerment* ne renvoie pas encore à un cadre conceptuel très précis. Par ailleurs, son utilisation dans la littérature francophone a donné lieu à la formulation de plusieurs « équivalents » français dont les valeurs respectives n'ont jamais fait l'objet d'une démonstration explicite. L'objectif de cet article consiste donc à clarifier les bases conceptuelles de la notion d'*empowerment* pour ensuite examiner la pertinence des traductions actuellement en usage. Cette analyse conduit à proposer une nouvelle traduction susceptible de mieux refléter la réalité à laquelle on associe l'idée d'*empowerment* dans le champ des pratiques sociales.

❖ De l'« habilitation »  
au « pouvoir d'agir » :  
vers une appréhension  
plus circonscrite de la  
notion d'*empowerment*<sup>1</sup>

Yann LE BOSSÉ<sup>2</sup>  
Faculté des fondements et pratiques en éducation  
Université Laval

Bien que de plus en plus utilisée, la notion d'*empowerment* ne renvoie pas encore à un cadre conceptuel très précis. Par ailleurs, son utilisation dans la littérature francophone a donné lieu à la formulation de plusieurs « équivalents » français dont les valeurs respectives n'ont jamais fait l'objet d'une démonstration explicite. L'objectif de cet article consiste donc à clarifier les bases conceptuelles de la notion d'*empowerment* pour ensuite examiner la pertinence des traductions actuellement en usage. Cette analyse conduit à proposer une nouvelle traduction susceptible de mieux refléter la réalité à laquelle on associe l'idée d'*empowerment* dans le champ des pratiques sociales.

- 
1. Cette étude a été réalisée grâce au soutien de l'Association de recherche et de développement d'initiatives sociales (ARDIS).
  2. Professeur agrégé au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval. Pour informations complémentaires : <yann.lebosse@fse.ulaval.ca>.

*The concept of empowerment is still unclearly related to a specific theoretical framework. Moreover, the use of this term in the French literature has given rise to different translations without a clear demonstration of their effectiveness. This paper aims to clarify the conceptual framework of empowerment, to have a closer look on the translations used in the French publications, and to propose a new French translation more grounded with an updated theoretical framework.*

Au cours des deux dernières décennies, les pratiques sociales ont été soumises à une remise en question majeure. La source la plus puissante et récurrente de cette remise en question est probablement la crise économique engendrée par le choc pétrolier de 1973, elle-même à l'origine de l'abandon progressif du modèle de l'État-providence dans toutes les démocraties occidentales (Riessman, 1990 ; Renaud, 1988). L'augmentation des coûts sociaux due au déclin économique, conjuguée à la rareté croissante des ressources permettant d'y faire face, a forcé la rupture avec la logique de l'accroissement exponentiel des services. Parallèlement, l'éclatement du système de protection sociale traditionnel a nécessité un renouvellement en profondeur des pratiques (Vaillancourt, 1993 ; Lesemann, 1988).

En écho à cette conjoncture difficile, on assiste à une remise en question de plus en plus ouverte du caractère technocratique et dominateur du traitement des problèmes sociaux. Les tendances à la double victimisation (par exemple, blâmer les personnes pour les difficultés qu'elles éprouvent) ; à l'infantilisation (par exemple, traiter les personnes comme si elles étaient dépourvues de compétences) et à la stigmatisation (assimiler la totalité des personnes à ce qu'elles vivent (femme battue ou assisté social) sont aujourd'hui bien connues pour leur effet iatrogène sur la population (Lee, 1994 ; Seidman et Rappaport, 1986 ; Sarason, 1976 ; Ryan, 1971). De telles tendances ont eu des conséquences directes sur l'incapacité des personnes concernées à prendre part activement à la résolution de leurs difficultés (Breton, 1994 ; Sarason, 1981). Devant l'effet conjugué de cette pénurie de ressources professionnelles et la remise en question des pratiques qui les accompagnent, on a vu progressivement émerger une nouvelle logique d'action, fondée sur le partage des expertises et des perspectives d'intervention (souvent baptisée le « *welfare mix* » ; Lesemann, 1988).

Hier cantonnés dans des rôles secondaires, la communauté et les aidants naturels sont aujourd'hui devenus des partenaires aussi précieux qu'incontournables dans un contexte de désinstitutionnalisation et de désinvestissement de l'État (Mercier, 1989-1990). C'est en bonne partie en raison de ce contexte de convergence pragmatique que la notion d'*empowerment* a gagné en popularité. Sommairement, on peut définir l'*empowerment* comme

la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent (Rappaport, 1987). Dans la conjoncture actuelle, un tel objectif permet d'envisager simultanément la modification des pratiques professionnelles actuelles et une utilisation plus optimale des ressources encore disponibles (Renaud, 1995). Autrefois revendiqué par les seuls groupes d'actions populaires (Lee, 1994), l'objectif d'*empowerment* est donc récemment devenu un objectif de changement très populaire auprès des professionnels des pratiques sociales.

Cet apparent enthousiasme collectif contraste toutefois avec le caractère encore très embryonnaire des connaissances actuellement disponibles sur ce phénomène de l'*empowerment* (Perkins et Zimmerman, 1995). L'enjeu n'est pourtant pas négligeable, puisque de plus en plus de fonds publics sont consacrés à l'atteinte de cet objectif général, bien qu'on ne sache toujours pas en quoi il consiste précisément ni comment l'évaluer! On se trouve donc aujourd'hui dans une situation paradoxale dans laquelle l'objectif d'*empowerment* des personnes et des collectivités est élevé au rang de vertu incantatoire alors que pour un observateur novice et rigoureux, ce concept apparaît au mieux comme un vœu pieux, au pire comme un leurre sophistiqué (Argyris, 1998 ; Carroll, 1994 ; Stufflebeam, 1994).

Plusieurs auteurs sont donc tentés de ranger la notion d'*empowerment* parmi les euphémismes à la mode, dépourvus de tout potentiel réformateur dans le domaine des pratiques sociales (Argyris, 1998 ; Stufflebeam, 1994). Néanmoins, l'observation systématique des réalités associées à ce concept conduit à constater qu'il existe effectivement un *noyau dur* de phénomènes qui témoignent d'un processus commun et d'impacts comparables (Lord et Dufort, 1996 ; Perkins, 1995 ; Renaud, 1995 ; Perkins et Zimmerman, 1995 ; Bernstein *et al.* 1994 ; Robertson et Minkler, 1994 ; Wallerstein, 1992 ; Labonté, 1989). Mais, en l'absence de connaissances plus précises, il faut craindre que cette perspective de changement ne parvienne pas à dépasser le stade des déclarations d'intentions. De quoi parle-t-on lorsqu'on applique la notion d'*empowerment* au vaste domaine des pratiques sociales? Une telle finalité d'intervention peut-elle s'incarner concrètement à l'aide d'indicateurs précis? Sommes-nous en présence d'une véritable alternative ou d'un de ces néologismes à la mode vides de sens à force d'être galvaudés?

Pour les chercheurs francophones, le problème de la traduction du terme *empowerment* s'ajoute aux difficultés engendrées par la multiplicité des points de vue en présence. Au flou conceptuel initial s'ajoutent les approximations linguistiques qui créent une telle cacophonie que toute progression collective de la connaissance devient particulièrement ardue. Une telle absence de convergence nuit gravement à l'élaboration d'un cadre de

référence commun et systématique. L'adoption d'une traduction plus rigoureuse permettrait de mieux cerner la réalité à l'étude et ainsi d'établir sa pertinence pour les pratiques sociales. Si elle repose explicitement sur les connaissances acquises à ce jour, une telle traduction pourrait également servir de point d'ancrage à l'ensemble des pratiques qui se réclament de cette perspective. De là, il deviendrait plus envisageable de développer des indicateurs de performance communs qui permettraient une véritable évaluation de son potentiel réformateur. À notre connaissance, aucune des traductions actuellement disponibles n'a fait l'objet d'une argumentation formelle basée sur les connaissances disponibles sur la notion d'*empowerment* lorsque celle-ci est associée aux pratiques sociales. Le présent article propose d'initier ce travail de clarification conceptuelle essentiel à la progression des connaissances dans ce domaine de recherche.

Dans un premier temps, par l'intermédiaire d'un regroupement de cinq composantes principales, nous tentons de dégager un portrait synthétique des acceptions et pratiques actuellement associées à la notion d'*empowerment*. Ce regroupement est fondé sur l'analyse de la littérature disponible sur ce sujet. Étant donné la grande variété des champs d'études qui font appel à cette notion, les efforts de recension ont été concentrés sur les travaux relatifs aux pratiques sociales concrètes (recherches évaluatives, analyses d'interventions, travaux de recherche-action, réflexion théorique sur les pratiques, etc.) plutôt que sur un ensemble de champs disciplinaires particuliers. Les composantes proposées seront ensuite utilisées pour apprécier la pertinence des traductions actuellement utilisées dans les milieux francophones. Nous terminons par une nouvelle proposition de traduction susceptible d'évoquer les caractéristiques centrales de *l'empowerment*, sans pour autant emprunter au langage spécialisé.

## **LA NOTION D'EMPOWERMENT DANS LE CHAMP DES PRATIQUES SOCIALES : UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU CHANGEMENT SOCIAL**

Avant d'aborder le problème de la traduction de la notion d'*empowerment*, il convient de faire une synthèse des principales dimensions qui forment l'univers conceptuel de cette réalité. On peut ainsi articuler autour de cinq composantes essentielles l'approche centrée sur *l'empowerment* des personnes et des collectivités.

### **Première composante :**

#### **Prise en compte *simultanée* des conditions structurelles et individuelles du changement social**

Que l'on s'intéresse aux parents d'élèves (Gruber et Trickett, 1987), à ceux d'enfants handicapés (Dempsey, 1995), aux personnes sans abri (Banyard et Graham-Bermann, 1995) ou plus généralement aux populations opprimées (Breton, 1994 ; Lee, 1994), le propos des tenants de l'approche centrée sur l'*empowerment* des personnes et des collectivités consiste à augmenter la capacité des personnes, individuellement ou collectivement, à influencer leur réalité selon leurs aspirations. Seule l'unité d'analyse retenue (personne, petits groupes, entreprises, collectivités locales, régionales ou nationales) et les modalités privilégiées (changement personnel, changement structurel) changent. Une telle finalité *force* à prendre simultanément en considération l'influence des forces sociales et des caractéristiques individuelles dans l'analyse de toute réalité sociale (Renaud, 1995 ; Newbrough, 1992). L'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend à la fois des possibilités (les ressources, mais aussi le cadre législatif et le contexte politique) offertes par l'environnement et des capacités des personnes à exercer ce pouvoir (les compétences, mais aussi le désir d'agir, la perception des possibilités d'action, la capacité de projection, etc ; Renaud, 1995). Ainsi, une personne ou une collectivité très désireuse d'exercer un plus grand contrôle sur son devenir se trouverait incapable de le faire dans un milieu dépourvu de ressources (matérielles, mais aussi informationnelles et sociales). De la même manière, un milieu très disposé à soutenir concrètement une démarche d'affranchissement d'un groupe d'individus ne pourra rien faire si les protagonistes n'envisagent pas une telle possibilité. Ces deux conditions minimales de faisabilité constituent des pierres d'achoppement bien connues des praticiens qui privilégient la perspective d'*empowerment* (Bernstein *et al.*, 1994 ; Wallerstein, 1992 ; Cox, 1991 ; Delgado-Gaitan, 1991). On peut donc avancer que toute démarche d'*empowerment* des personnes et des collectivités repose prioritairement sur la possibilité d'influencer la disponibilité et l'accessibilité des ressources du milieu et sur la volonté et la capacité des personnes à prendre leur destinée en main, et ce, indépendamment de la perspective (structurelle ou individuelle) et de l'unité (la collectivité ou l'individu) d'analyse retenue.

### **Deuxième composante :**

#### **L'adoption de l'unité d'analyse *acteur en contexte***

La prise en compte *simultanée* des conditions structurelles et individuelles du changement social nécessite d'adopter une unité d'analyse qui tient compte de *la personne dans son environnement* (Newbrough, 1992). Comme

l'*empowerment* est un processus interactif qui repose simultanément sur l'implication active des personnes et sur l'aménagement des conditions de réalisation de l'action visée, il nous paraît plus juste ici de parler d'*acteur en contexte* que de *personne en environnement*. Ces termes offrent l'avantage de mieux cerner le cadre d'observation de cette réalité. En effet, qu'il soit simplement décrit comme phénomène d'étude ou ciblé en tant que finalité d'une démarche d'intervention, l'*empowerment* s'exprime toujours sous une forme très concrète et très contextualisée. Il s'agit toujours de modifier une réalité précise à l'aide d'acteurs clairement identifiés et selon des formes qui varient en fonction des contextes (Rappaport, 1987 ; Swift, 1984).

### **Troisième composante : La prise en compte des contextes d'application**

Les quelques tentatives pour concevoir des indicateurs du pouvoir d'agir ont mis en évidence la grande sensibilité de cette réalité aux changements de contextes (Zimmerman, 1995 ; Bernstein *et al.*, 1994). En fait, il apparaît que les impacts du développement du pouvoir d'agir sont intimement liés à la nature du changement visé (Maton et Salem, 1995 ; Zimmerman, 1995, 1990 ; Rappaport, 1990, 1987 ; Swift et Levin, 1987). Pour cette raison, toute intervention qui vise l'*empowerment* des personnes et des collectivités doit reposer sur une prise en compte systématique de son contexte d'application tant dans la définition de ses objectifs que dans ses méthodes (Wallerstein et Bernstein, 1994).

### **Quatrième composante : La définition du changement visé et de ses modalités avec les personnes concernées<sup>3</sup>**

L'exercice d'un pouvoir d'influence sur le cours des événements implique que l'on puisse déterminer la direction du changement que l'on cherche à provoquer. Dans le contexte des pratiques sociales, cela signifie que les personnes concernées doivent être au cœur de la définition du changement anticipé. Un grand nombre des définitions de l'*empowerment* actuellement

---

3. Dans le cadre de ce texte, l'expression « personnes concernées » renvoie exclusivement aux individus qui doivent personnellement composer avec la situation à l'étude. Nous voulons ainsi établir une distinction entre les personnes qui, pour une raison ou une autre (mandat professionnel, vocation religieuse, volonté politique, désir de solidarité, etc.), désirent contribuer à la résolution de la situation problématique et celles qui la vivent quotidiennement. Cette distinction sémantique a une fonction essentiellement opératoire. Elle vise avant tout à souligner le rôle central de « l'expertise expérientielle » (voir plus loin dans le texte) dans la compréhension de la situation à l'étude et dans l'élaboration des solutions envisageables. Cela n'exclut donc pas l'hypothèse que des personnes n'étant pas aux prises avec la situation puissent se sentir également très « concernées ».

disponibles dans la littérature illustrent ce principe de base<sup>4</sup>. L'application de la perspective de l'*empowerment* aux pratiques sociales entraîne donc une contribution concrète des personnes concernées dès la conception d'un programme ou d'une initiative sociale qui les touche (Bernstein *et al.*, 1994 ; Plough et Olafson, 1994 ; Berkowitz, 1990 ; Gruber et Trickett, 1987). Associer les personnes concernées à la définition de la cible du changement est une première étape, mais cela ne suffit pas à caractériser une pratique d'*empowerment*. Encore faut-il que ces personnes aient un droit de regard sur la façon dont leur *problème* est défini et sur les solutions retenues pour y faire face (Lord et Dufort, 1996 ; Bernstein *et al.*, 1994 ; Wallerstein, 1992). Notons par ailleurs que l'implication des personnes concernées dans la définition des problèmes et des solutions envisageables n'entraîne pas qu'ils en ont l'exclusivité. Plusieurs auteurs ont montré qu'une application trop stricte (Plough et Olafson, 1994) ou trop libérale (O'Neil, 1992) de ce principe entraîne des travers dans les pratiques qui nuisent à tous les partenaires (Robertson et Minkler, 1994 ; Fortin *et al.*, 1992).

### **Cinquième composante : Le développement d'une démarche d'action conscientisante**

L'*empowerment* ne consiste pas simplement à *être actif*. En fait, l'action est ici un outil d'acquisition de pouvoir qui ne conserve sa pertinence que dans la mesure où elle s'inscrit dans une logique d'influence personnelle ou collective sur l'environnement. Ce faisant, son potentiel d'*empowerment* dépend de l'analyse des conditions qui prédominent dans cet environnement et des conséquences réelles ou envisagées de l'action planifiée. Il s'agit donc d'une *action conscientisante* au sens où l'entend Freire (1998). Elle suppose une compréhension de l'interdépendance des sources structurelles et individuelles du changement (Breton, 1994 ; Robertson et Minkler, 1994 ; Wallerstein et Sanchez-Merki, 1994). Si les auteurs ne s'entendent pas forcément sur le *degré* de prise de conscience nécessaire à la démarche d'*empowerment*<sup>5</sup>,

4. Voir LE BOSSÉ et LAVALLÉE (1993) pour une recension en psychologie communautaire, NINACS (1995) pour le domaine du service social et ARGYRIS (1998) pour le domaine du management.

5. Ninacs (1995) fait reposer cette prise de conscience sur un continuum qui va du développement de la conscience collective (le problème n'est pas unique à la personne qui le vit), à la conscience sociale (lien entre les fondements structurels et individuels du problème) et à la conscience politique (nécessité de contribuer au changement social). Cette articulation a l'avantage d'illustrer les différences que l'on retrouve dans la littérature sur le « degré » de conscientisation nécessaire au processus d'*empowerment*. Alors que les deux premiers niveaux sont clairement repris par un grand nombre d'auteurs indépendamment de leur perspective et unité d'analyse, le dernier fait moins l'unanimité. Pour les uns, il s'agit de la finalité intrinsèque de l'*empowerment*, alors que pour les autres, le changement social est un objectif qui dépasse le processus d'*empowerment* lui-même.



on peut néanmoins avancer que cet élément est présent dans la grande majorité des écrits et des pratiques qui se réclament de cette perspective. L'action conscientisante constitue donc une autre caractéristique fondamentale de la démarche d'*empowerment*, en plus d'être un critère de discrimination dans la mesure où l'on ne peut envisager une pratique d'*empowerment* qui ferait obstacle au processus de conscientisation par l'action (Argyris, 1998 ; Ninacs, 1995 ; Breton, 1994 ; Labonté, 1994 ; Wallerstein, 1992).

Sans prétendre à l'exhaustivité, cette articulation conceptuelle permet d'appréhender la question de la traduction du terme «*empowerment*» sur une base théoriquement fondée. En plus des caractéristiques linguistiques et du potentiel évocateur de chaque traduction, il devient donc possible d'examiner ces dernières par rapport à leur capacité à refléter une partie ou la totalité des composantes de cette articulation conceptuelle.

## LES DIFFÉRENTES TRADUCTIONS DE LA NOTION D'EMPOWERMENT

Plusieurs traductions de la notion d'*empowerment* sont actuellement utilisées dans les milieux de pratique et de recherche. Chacune de ces traductions illustre généralement l'angle d'analyse retenu par ses utilisateurs. Ainsi, les acteurs qui appréhendent la notion d'*empowerment* sous l'angle des rapports de force entre différentes instances ont tendance à recourir à la notion de *pouvoir* ou de *pouvoir d'influence*. À ce jour, la traduction de la notion d'*empowerment* relève bien plus des us et des coutumes<sup>6</sup> que d'une démarche rigoureuse.

### 1. L'appropriation ou l'appropriation psychosociale

C'est probablement la traduction la plus connue et la plus utilisée tant dans les milieux de pratique qu'au sein de certaines équipes de recherche. Dans les dictionnaires de langue française, le terme *appropriation* est défini comme : « action de s'approprier » ; pour sa part, le terme *s'approprier* est défini comme : « s'attribuer, se donner la propriété de ». Ce terme est d'usage courant dans la langue vernaculaire et il est généralement employé dans le sens de s'octroyer un bien ou le bénéfice d'une action. Il indique également que l'idée d'*appropriation* est souvent utilisée dans le sens de l'acquisition

6. On peut citer ici l'exemple de l'expression « habilitation » qui est apparue pour la première fois dans les écrits du Canadien John Lord (LORD et MCKILLOP-FARLOW, 1990). Cette traduction est la même que celle proposée par les services de l'Office de la langue française au Québec qui s'appuie en cela sur la tradition d'usage de ce terme en relations industrielles.

unilatérale d'un bien ou d'un territoire (par exemple, lors des guerres, les vainqueurs s'approprient les terres des vaincus). D'ailleurs, le plus souvent, la référence à ce terme signifie que le transfert de propriété est pour le moins discutable. Cela explique sans doute le fait que l'expression *s'approprier* a généralement une connotation négative dans son usage ordinaire. Le recours à cette notion pour traduire la notion d'*empowerment* crée donc une confusion entre deux usages du même terme. L'idée de traduire la notion d'*empowerment* par l'expression *appropriation* semble reposer sur la volonté d'illustrer le rôle central des personnes concernées par le changement. L'*appropriation* est entendue ici au sens de la capacité de prise en charge du changement par les personnes elles-mêmes. En ce sens, cette traduction semble vouloir illustrer la première et la quatrième composante décrites dans la première partie de ce texte<sup>7</sup>.

Outre le fait que cette illustration est pour le moins abstraite, l'ajout de l'expression *psychosociale* achève de plonger l'interlocuteur dans l'incertitude. En effet, si l'idée d'*appropriation* renvoie clairement à la revendication d'une propriété et à la limite, d'une compétence, l'*appropriation psychosociale* n'évoque rien de très précis. Quel est le sens du qualificatif *psychosocial* ici ? En regardant l'étymologie des deux termes qui composent cet adjectif, on peut admettre que leur réunion puisse suggérer l'interaction ou la double incidence de l'individu et de la société<sup>8</sup>. Il est donc possible que le fait de qualifier la démarche d'*appropriation psychosociale* tende à indiquer que l'acquisition ou l'attribution de l'objet visé (compétence, pouvoir, bien, etc.) se réalise de manière interactive. L'utilisation de cet adjectif traduirait donc ici l'intention de se référer explicitement à la deuxième composante et, de façon plus marginale, à la troisième composante. Une telle interprétation reste toutefois hautement spéculative et comporte l'inconvénient majeur de maintenir l'usage de cette expression au niveau du langage abstrait. Dès lors, force est de constater que l'utilisation de l'expression *appropriation psychosociale* ne nous éclaire pas beaucoup sur la réalité concrète dont il est question lorsqu'on parle d'*empowerment*.

Par ailleurs, le terme *appropriation* renvoie à l'idée de *faire sien*, ce qui met exagérément l'accent sur la question de l'acquisition des ressources. Un tel accent revient à assimiler l'enjeu de l'*empowerment* à celui de la répartition des ressources. Or, s'il est clair que la démarche d'*empowerment* individuelle ou collective passe par un plus grand accès aux ressources, elle

7. 1) Une prise en compte simultanée des conditions structurelles et individuelles du changement social.

4) L'implication des personnes concernées dans la définition de la cible du changement et de ses modalités.

8. Psyché = âme, et social= « qui concerne la société ».

ne peut s'y restreindre (Servian, 1996 ; Bernstein *et al.*, 1994 ; Bond *et al.* 1992 ; Berkowitz, 1990). La finalité de cette démarche est l'exercice d'un plus grand contrôle sur ce qui est important pour soi ou sa collectivité (Rappaport, 1987). Les conditions individuelles pour mener à bien ce processus sont aussi importantes que les conditions structurelles. Omettre ou éluder plus ou moins explicitement l'une des deux conditions revient à vider la notion d'*empowerment* d'une partie importante de sa substance.

Enfin, et c'est à nos yeux une difficulté très importante, une telle traduction peut être utilisée dans une perspective prescriptive<sup>9</sup>. En effet, le terme *appropriation* présente l'inconvénient de n'être utilisable que de façon transitive. Or un tel usage conduit à renverser la logique de l'*empowerment* (c'est-à-dire l'affranchissement des personnes concernées) pour en faire une notion prescriptive supplémentaire. Comme de nombreux auteurs l'ont signalé (Argyris, 1998 ; Ninacs, 1995 ; Perkins, 1995 ; Bernstein *et al.*, 1994), il existe une nette tendance à justifier la réduction des ressources au nom de la « responsabilité de prise en charge » des personnes concernées. Dans le discours des tenants de cette conception, l'*empowerment* des personnes et des groupes est moins un pouvoir qu'un *devoir*. Une telle conception contrevient de façon manifeste à plusieurs des composantes essentielles de l'*empowerment*. La possibilité de décrire des approches aussi antinomiques à l'aide d'un même terme constitue l'un des obstacles majeurs de la démarche de clarification conceptuelle en cours. Or, le terme *appropriation* maintient cette possibilité. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des intervenants qui utilisent la forme transitive du terme *appropriation* afin de signifier une prescription professionnelle aux personnes concernées (par exemple, « les usagers *doivent s'approprier* les objectifs de l'intervention » ou encore « *il faut* que les populations à risque *s'approprient* les préoccupations de santé publique du gouvernement », etc.) En plus d'être en contradiction flagrante avec la quatrième composante<sup>10</sup> de la démarche d'*empowerment*, une telle utilisation maintient les praticiens dans une logique de monopole d'expertise qui contribue directement à l'aliénation des personnes concernées (Breton, 1994 ; Mullender et Ward, 1994). Bien que très connue, cette traduction de la notion d'*empowerment* apparaît donc comme problématique. À tout le moins, il est à craindre que l'utilisation du terme « *appropriation* » contribue à étendre le flou qui entoure actuellement l'usage de la notion d'*empowerment* et les pratiques qui s'y réfèrent.

---

9. L'expression « perspective prescriptive » réfère à une compréhension de l'intervention fondée sur une conception unilatérale de l'expertise qui conduit le ou la professionnel(le) à prescrire les modalités et les finalités de l'intervention sur la seule base de ses prérogatives.

10. 4) L'implication des personnes concernées dans la définition de la cible du changement et de ses modalités.

## 2. L'habilitation

On trouve les premières traces de cette traduction dans les travaux de John Lord (Lord, 1991 ; Lord et McKillop-Farlow, 1990) dans les publications du Secrétariat d'État du Canada. C'est également l'expression retenue par l'Office de la langue française pour traduire le terme *empowerment*. L'idée d'habilitation vient de l'expression latine *abilitare* qui signifie *rendre apte*. On y a souvent recours pour illustrer le fait qu'une personne se voit octroyer de nouvelles prérogatives (p. ex., être habilité à représenter une organisation). C'est également une expression très utilisée pour signifier un transfert de connaissances ou de compétences. Dans le sens populaire, l'idée d'*habiliter* renvoie clairement à un transfert unilatéral de connaissances ou de compétences dans lequel le destinataire ne fait que recevoir et assimiler les enseignements qui lui sont transmis. Or, loin d'être perçues comme des personnes ayant besoin qu'on les *habilite* (au sens commun du terme), les personnes engagées dans une démarche d'*empowerment* sont considérées comme des acteurs centraux possédant des connaissances essentielles à la résolution du problème à l'étude. Si transfert de compétences il y a, celui-ci est forcément de nature bilatérale et se trouve donc aux antipodes d'une conception fondée sur le traitement des carences (Robertson et Minkler, 1994). De plus, les apprentissages se font principalement à l'aide d'une démarche collective de conscientisation (cf. cinquième composante<sup>11</sup>) et non sous la forme d'un transfert abstrait et décontextualisé (Mullender et Ward, 1994 ; Wallerstein et Bernstein, 1994).

Par ailleurs, la notion d'*habilitation* met trop l'accent sur le pôle individuel du changement (acquisition de connaissances ou de compétences), ce qui entre en contradiction avec les deux premières composantes<sup>12</sup>. L'usage de ce terme entre également en contradiction avec la quatrième composante<sup>13</sup>, puisque dans son sens commun elle n'accorde qu'un rôle très secondaire à la personne concernée dans la définition des aptitudes à acquérir. On peut donc estimer que, sur le plan conceptuel, l'expression *habilitation* ne constitue qu'un très pâle reflet, voire une vision tronquée, de la notion d'*empowerment* telle qu'elle est appréhendée dans le contexte de cette étude.

11. 5) L'introduction d'une démarche d'action conscientisante.

12. 2) L'adoption de l'unité d'analyse « acteur en contexte ».

13. 4) L'implication des personnes concernées dans la définition de la cible du changement et de ses modalités.

### 3. Le pouvoir ou le pouvoir d'influence

Comme le souligne Russ (1994), il existe presque autant de définitions du pouvoir qu'il existe de personnes pour le définir. Le retour aux racines du pouvoir que nous propose cette auteure permet d'associer la fonction première du pouvoir au besoin fondamental de dominer. Que cela soit pour canaliser l'angoisse fondamentale de la finitude de l'existence (Hegel), pour assouvir un besoin naturel de puissance (Nietzche) ou encore à des fins d'organisation sociale (Weber), le besoin de dominer constituerait l'un des éléments inhérents à la condition humaine (Russ, 1994). Néanmoins, si la finalité du pouvoir est d'assouvir un besoin existentiel de domination, ce dernier s'exprime sous des formes et selon des logiques différentes suivant *la nature* de la domination recherchée. Ainsi, comme le propose Foucault (Russ, 1994), il est nécessaire de distinguer le besoin de domination dans ses relations avec l'autre (ou, comme le dit Crozier – voir Russ, 1994 –, le produit du rapport de force que l'on entretient avec différents acteurs) du besoin de domination sur les choses (par lequel on les modifie ou on les utilise). Dans le contexte des pratiques sociales, c'est le plus souvent à la première fonction que se réfèrent les acteurs qui traduisent *empowerment* par *pouvoir* ou *pouvoir d'influence*. C'est plus précisément au pouvoir politique que ces personnes font allusion. Dans les sociétés démocratiques, cette forme de pouvoir constitue le principe organisateur du mode de distribution des ressources (Watson, 1992). Les groupes sociaux les plus influents sont également ceux qui ont le plus aisément accès aux ressources collectives disponibles (Perkins, 1995 ; Seidman et Rappaport, 1986). Avoir plus de pouvoir devient donc le moyen pour les groupes moins influents d'avoir un meilleur accès aux ressources. L'*empowerment* devient ici synonyme d'une modification du rapport de force entre les différents sous-groupes afin de changer les modes de partage des ressources collectives.

De fait, une certaine utilisation historique de la notion d'*empowerment* justifie tout à fait une telle traduction. Comme l'a très bien illustré Simon (1994), l'usage de cette expression dans le sens d'une meilleure attribution des ressources est présente dans toutes les luttes sociales des États-Unis, de la revendication du droit de vote des femmes au début du siècle aux mouvements progressistes contemporains, en passant par le mouvement pour l'égalité des droits sociaux représenté par Martin Luther King (Lee, 1994 ; Simon, 1994). Bien que tout à fait légitime, cette conception de l'*empowerment* pose tout de même deux problèmes importants.

Le premier problème relève directement du caractère restrictif de cette traduction. Peut-on assimiler *empowerment* et *lutte pour l'égalité de l'accès aux ressources* ? Si l'on tente de répondre à la lumière des cinq composantes relevées plus haut, la réponse ne peut être que négative. Tout d'abord, dans

un processus d'*empowerment*, l'accès aux ressources représente *un moyen* et non *une fin*. La démarche d'*empowerment* ne vise pas un plus grand accès aux ressources, mais un plus grand contrôle sur ce qui est important pour soi ou sa communauté (Rappaport, 1987). L'amélioration de l'accès aux ressources est l'un des moyens pour parvenir à l'accroissement de ce contrôle, mais il n'est ni le seul ni le plus déterminant. Pour reprendre la définition proposée par Gutiérrez (1994), l'exercice du contrôle s'opérationnalise par la capacité de produire et de réguler les événements de sa vie. Concrètement, cela signifie que les individus en démarche d'*empowerment* tentent de devenir les auteurs et les acteurs des événements qui les touchent plutôt que d'en subir les conséquences<sup>14</sup> (Corin, Rodriguez Del Barrio et Guay, 1996 ; Bernstein *et al.*, 1994 ; Breton, 1994 ; Gutiérrez, 1994 ; Lee, 1991 ; Lord, 1991). L'atteinte d'un tel objectif suppose l'acquisition, le renforcement ou le développement d'un certain nombre d'habiletés personnelles tout autant que l'amélioration de l'accès aux ressources. Traduire l'expression *empowerment* par *pouvoir* ou *pouvoir d'influence* revient à se concentrer exclusivement sur la condition structurelle du changement en impliquant que la condition personnelle est déjà satisfaite ou qu'elle le sera dès que les ressources seront disponibles. Or, la littérature regorge d'exemples dans lesquels l'application de ce raisonnement conduit à l'impasse (Guldan, 1996 ; Plough et Olafson, 1994 ; Fortin *et al.*, 1992 ; O'Neil, 1992).

D'un point de vue théorique, cette centration exclusive sur la question de l'accès aux ressources revient à éliminer la prise en compte du pôle individuel du changement, ce qui entre en contradiction avec les première et deuxième composantes. Sans tomber dans le mirage du *self-empowerment*<sup>15</sup>, il est nécessaire de rappeler le caractère central du changement personnel dans la démarche d'*empowerment* (Bernstein *et al.*, 1994 ; Lord, 1991 ; Kieffer, 1984 ; Serrano-Garcia, 1984), et ce, y compris dans les démarches prioritairement orientées vers l'amélioration de l'accès aux ressources (Bjåras, 1991 ; Delgado-Gaitan, 1991 ; Staub-Bernasconi, 1991). On ne peut donc restreindre la question de l'*empowerment* au seul enjeu de la lutte pour la redistribution des ressources sans vider cette notion d'une partie

14. Il est clair qu'une telle ambition comporte en elle-même une série de prémisses fort discutables d'un point de vue philosophique (Carrol, 1994). Par exemple, on peut se demander si ce désir de « contrôle » n'est pas la vaine manifestation d'une volonté de toute-puissance face à l'aléatoire du quotidien. Sans nier les difficultés et les limites de la logique d'*empowerment*, il faut toutefois souligner que, plus que l'intention absolue de contrôle (soit exclure l'aléatoire), c'est le principe d'un sujet « acteur » plutôt que « spectateur » qui fonde l'idée d'*empowerment*. Cette idée étant d'autant plus empreinte de réalisme qu'elle est systématiquement associée au changement structurel nécessaire à son application.

15. À l'inverse du « tout structurel » suggéré par l'idée de pouvoir d'influence, la notion de « *self-empowerment* » sous-entend que seul le changement individuel suffit pour accroître son contrôle sur ce qui est important pour soi et sa communauté.

importante de sa substance. Plus précisément, l'assimilation de la notion d'*empowerment* au seul *pouvoir d'influence* revient à évacuer tout le potentiel intégrateur de ce concept pour le cantonner dans le seul registre de l'action sociale.

Le deuxième problème est d'ordre linguistique. Même si, dans l'esprit de ceux qui utilisent les termes «pouvoir» et «pouvoir d'influence», l'objet de ce pouvoir est une meilleure distribution des ressources, il est clair que ce terme a de nombreuses autres significations ; une telle polysémie ajoute à la confusion plutôt que de contribuer à clarifier le terme *empowerment*. Dans une démarche de structuration théorique, il est peu pertinent de recourir à un terme dont le sens dépend en grande partie du contexte dans lequel il est employé ! Enfin, il faut noter que dans la langue vernaculaire, le terme *pouvoir* est fortement associé à l'idée de domination. Il y a là une source potentielle de quiproquo qui pourrait conduire le locuteur non initié à comprendre l'idée d'*empowerment* comme un désir de domination et d'accaparement des ressources par un ou plusieurs sous-groupes de la société. On peut difficilement imaginer pire confusion...

Cela dit, la notion de *pouvoir* constitue tout de même une traduction potentiellement intéressante, car elle rend assez concrètement l'idée d'affranchissement contenue dans l'expression *empowerment*. L'enjeu consiste plutôt à préciser la nature de ce pouvoir ou son objet afin d'éviter tout risque de confusion sémantique. Comme nous l'avons vu précédemment, l'inadéquation de l'expression *pouvoir d'influence* repose sur le fait qu'elle ne parvient pas à illustrer la double nature du changement incluse dans la notion d'*empowerment*. Il faut donc orienter les recherches vers une expression qui, tout en référant à l'idée de pouvoir, inclurait (au moins potentiellement) les deux pôles de changement. C'est dans cet esprit que nous avons développé la proposition qui fait l'objet de la troisième section de cet article.

### **De «l'empowerment» au «pouvoir d'agir»**

À quelle réalité concrète correspond exactement le fait «d'exercer plus de contrôle sur les choses importantes pour soi ou sa communauté» ? (Rappaport, 1987) ou, dans les mots de Breton (1989), «de devenir l'agent de sa propre destinée» ? Ces deux finalités désignent implicitement un état de fait initial que l'on pourrait caractériser par une emprise insuffisante sur le cours des événements et des conditions de vie qui façonnent notre quotidien. Qu'il s'agisse d'exercer *plus* de contrôle ou de *devenir* l'agent de sa destinée, il est toujours fondamentalement question de changement entre une situation perçue comme insatisfaisante et une autre envisagée comme

plus souhaitable. Dans les deux cas, la source d'insatisfaction est identique et peut être assimilée à une impuissance réelle ou ressentie à « réguler les événements de sa vie » (Gutiérrez, 1994).

Ce désir de régulation serait propre à la condition humaine (Russ, 1994). Il s'agirait en fait du moyen fondamental par lequel les individus affirment la légitimité de leur existence (Boutinet, 1995). L'incapacité réelle ou perçue d'exercer cette régulation serait à l'origine d'une *souffrance existentielle* potentiellement aussi dommageable pour la santé et le bien-être que les conditions de vie délétères qu'elle peut entraîner<sup>16</sup> (Giraud, 1999 ; Boutinet, 1995). Or, ce désir d'affirmer une intentionnalité dans la conduite de son existence se heurte souvent à un ensemble de contingences personnelles (Bandura, 2002) et structurelles (Seidman et Rappaport, 2000). Dans certains cas, les contingences structurelles sont telles que toute velléité d'emprise individuelle est confrontée aux limites concrètes imposées par le milieu de vie. Dès lors, une tension fondamentale s'instaure entre la recherche de dignité (ou comme le dit Boutinet, 1995, le désir « d'être au monde ») et les contraintes imposées par le milieu de vie. « Avoir plus de contrôle » peut alors être une façon concrète de cibler l'enjeu fondamental d'affranchissement et d'affirmation de son existence en tant qu'« agent de sa destinée ». Il en est ainsi lorsque les mères monoparentales en recherche d'emploi (Hardina, 1994 ; Miller, 1989), les parents d'enfants malades ou handicapés (Dempsey, 1995 ; Chesney et Chesler, 1993), les communautés rurales éloignées (Bond *et al.*, 1992) ou les communautés amérindiennes<sup>17</sup> se battent pour acquérir les moyens (personnels et structurels) de mener une existence compatible avec leurs aspirations.

Pour obtenir ces moyens, il est nécessaire d'agir individuellement et collectivement. Mais cette action doit être entendue ici selon les trois sens que lui donne Hanna Arendt (Baehr, 2000), c'est-à-dire à la fois comme une manière d'assurer sa survie, d'exprimer son individualité et de contribuer à la régulation collective des conditions générales d'existence. L'exercice d'un plus grand contrôle passerait donc inévitablement par une mise en action qui suppose à la fois la disponibilité de ressources individuelles (les compétences, le sentiment d'efficacité personnelle, la capacité à formuler et à conduire un projet, etc.) et collectives (la présence de possibilités d'actions individuelles et collectives, la disponibilité des budgets, des informations, les conditions d'accès et d'utilisation des services, etc.). L'*empowerment* se caractériserait donc par cette articulation entre la mise en action et la disponibilité des ressources qu'elle requiert.

16. Voir à ce sujet les travaux de H. LABORIT sur les effets physiologiques des situations entraînant une « inhibition de l'action » (p. ex., *L'éloge de la fuite*, Paris, Éditions Folio. Essais, 1985).

17. Commission royale sur les peuples autochtones, 1996.



On serait donc justifié de traduire la notion d'*empowerment* par l'expression *pouvoir d'agir* dans la mesure où le terme *pouvoir* vise ici cette nécessité de réunir les ressources individuelles et collectives à l'accomplissement de l'action envisagée. Le pouvoir d'agir s'incarne ici comme un pouvoir de surmonter ou de supprimer les obstacles à l'expression de «l'être au monde»<sup>18</sup>. Il s'agit avant tout «d'être en mesure d'agir», c'est-à-dire d'avoir les moyens de se mettre en action. Or, quelle que soit l'action dont il s'agit, sa réalisation implique toujours un minimum de compatibilité avec les conditions objectives présentes dans l'environnement. Toutefois, ce *pouvoir d'agir* se distingue du seul pouvoir d'influence ou de domination, en ce sens qu'il ne vise pas tant le rapport de force que la conduite d'un projet signifiant (Bernstein *et al.*, 1994)<sup>19</sup>. Il se distingue également de la seule question de la lutte pour l'accès aux ressources en ce sens puisqu'il implique tout autant le dépassement des obstacles personnels que l'aménagement structurel des conditions de l'action (Newbrough, 1992).

L'utilisation de l'expression *pouvoir d'agir* est assez compatible avec les composantes fondamentales de l'*empowerment* que nous avons établies plus haut. Elle implique la prise en compte des conditions structurelles et individuelles du changement (première et troisième composantes). Alors que l'expression *pouvoir d'action* pourrait évoquer un attribut abstrait et désincarné, l'accent mis sur le verbe *agir* permet de souligner le statut d'*acteur* des personnes aidées (deuxième composante). De la même manière, le recours au terme *agir* permet de distinguer le phénomène d'*empowerment* du simple fait d'*être actif*. Pour *agir*, l'acteur doit avoir une cible personnelle signifiante (quatrième composante) alors qu'il est toujours possible de s'agiter sans but spécifique. En revanche, l'expression *pouvoir d'agir* n'illustre qu'indirectement la cinquième composante théorique de l'*empowerment* (c'est-à-dire l'introduction d'une démarche d'action conscientisante). Même si on peut le déduire, la notion de *pouvoir d'agir* n'implique pas directement que cette démarche repose sur la prise de conscience de l'interdépendance des sources structurelles et individuelles du changement.

Par ailleurs, l'expression *empowerment* fait simultanément référence au processus d'affranchissement et aux résultats qu'il produit (Perkins et Zimmerman, 1995), ce qui n'est pas le cas avec la notion de *pouvoir d'agir*.

18. Même si la réflexion des philosophes porte sur la condition humaine en général, on peut avancer que les enjeux de «l'être au monde» se manifestent autant au plan individuel que collectif. L'opposition «moi» et «non-moi» s'alimente à la fois aux substrats culturels, communautaires, familiaux et individuels de l'identité. C'est en tant que personne spécifique qu'on négocie ses droits au sein du même quartier.

19. Même s'il est possible que la conduite d'un projet signifiant implique l'instauration temporaire d'un rapport de force (par exemple, la création d'un groupe de pression), ce dernier est toujours subordonné à la réalisation d'un objectif précis dans un contexte spécifique (PERKINS et ZIMMERMAN, 1995).

Une manière de contourner cette difficulté consiste à recourir à l'expression *développement du pouvoir d'agir* pour désigner le processus et de réserver les termes *pouvoir d'agir* pour parler du produit de ce processus. Cette solution offre l'avantage de préciser la nature du processus dont il est question ; elle permet de signifier qu'il ne s'agit pas d'enseigner, de promouvoir ou de stimuler le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, mais bien de contribuer à l'émergence des conditions nécessaires à sa manifestation (Zimmerman, 2000 ; Bernstein *et al.*, 1994).

Du point de vue linguistique, l'expression *pouvoir d'agir* ne peut être utilisée de façon transitive ; on ne peut donc y recourir pour transmettre une prescription. C'est une expression qui possède une certaine force d'évocation et qui offre l'avantage d'être uniquement une extension du sens qu'on peut lui attribuer dans la langue. Il devient donc possible de référer à cette réalité sans avoir recours à un jargon technique peu utile aux non-initiés ou à une série de nuances linguistiques.

Comme tous les néologismes à vocation théorique, l'utilisation d'une expression comme *pouvoir d'agir* possède des limites certaines. La pleine compréhension des attributs qui lui sont associés ici nécessite une extrapolation importante du sens premier que l'on pourrait accorder à l'association de ces deux termes. La simple énonciation de cette expression ne pourrait donc tenir lieu d'explications. Par ailleurs, le fait d'associer le verbe *agir* au terme *pouvoir* peut donner l'impression d'une focalisation sur la réalisation des actions au détriment de la réflexion. On pourrait ainsi hâtivement opposer *pouvoir de penser* à *pouvoir d'agir*. Il reste que le recours à cette expression pour désigner la réalité associée au terme *empowerment* permet de faire un pas en direction d'une plus grande clarté conceptuelle. En faisant reposer l'*empowerment* sur les deux piliers du pouvoir (moyen d'accès aux ressources individuelles et collectives) et de l'action (réalisation d'un changement concret par rapport à un objectif spécifique), il devient possible de bâtir un édifice conceptuel plus solidement enraciné dans les connaissances disponibles sur ces deux socles du phénomène d'*empowerment*. L'apport conjugué des théories du pouvoir et des théories de l'action permet d'envisager une meilleure articulation théorique du phénomène de l'*empowerment*. Dès lors, on pourra envisager de dégager une série d'indicateurs précis et spécifiques à cette réalité qui serviront à l'exploration rigoureuse du potentiel de cette finalité dans le champ des pratiques sociales.

## CONCLUSION

Le choix d'une expression synthétique pour traduire une réalité aussi complexe que l'*empowerment* est une entreprise périlleuse, et ce d'autant plus lorsque ce terme pose également des problèmes de polysémie dans sa

langue d'origine (Swift, 1984). Dans un tel contexte, toute traduction est forcément imparfaite et l'expression *pouvoir d'agir* ne fait pas exception à cette règle ; il reste qu'elle nous paraît une alternative intéressante à l'usage du terme *empowerment* ou aux traductions actuellement disponibles. Sur le plan de l'intervention, l'utilisation de l'expression *pouvoir d'agir* devrait aider à préciser les objectifs opérationnels associés aux programmes qui se donnent l'*empowerment* pour finalité. Ce faisant, il deviendrait possible de sortir les pratiques centrées sur l'*empowerment* du vaste domaine des bonnes intentions pour les faire entrer dans celui du changement concret, précis et mesurable. Le présent article n'avait d'autre but que de contribuer à progresser dans cette direction.

### Bibliographie

- ARGYRIS, C. (1998). « Empowerment : The Emperor's New Clothes », *Harvard Business Review*, mai-juin, 98-105.
- BAEHR, P. (2000). *The Portable Hanna Arendt*, New York, Penguin.
- BANDURA, A. (2002). *Self-Efficacy : The Exercise of Control*, New York, Freeman & Co. Publishers.
- BANYARD, V.L. et S.A. GRAHAM-BERMANN (1995). « Building on Empowerment Policy : Self-Reporter Strengths of Loneless Mothers », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 65, n° 4, 479-491.
- BERKOWITZ, B. (1990). *Who Is Being Empowered ? The Role of Mediating Structures in Public Policy*, Washington, DC, American Enterprise Institute for Public Policy Search.
- BERNSTEIN, E., WALLERSTEIN, N., BRAITHWAITE, I., GUTIERREZ, L., LABONTÉ, R. et M.A. ZIMMERMAN (1994). « Empowerment Forum : A Dialogue Between Guest Editorial Board Members », *Health Education Quarterly*, vol. 21, n° 3, 281-294.
- BJÄRAS, G. (1991). « The Need of Leadership for Motivation of Participants in a Community Intervention Program », *Scandinavian Journal of Social Medicine*, vol. 19, n° 3, 190-198.
- BOND, L. A., BELENKY, M.F., WEINSTOCK, J.S. et T.V. COOK MONSEY (1992). « Self-sustaining Powers of Mind and Voice : Empowering Rural Women », dans KESSLER, M., GOLDSTON, S.E. et J.M. JOFFE (sous la direction de), *The Present and Future of Prevention*, Newbury Park, Sage Publications, 125-137.
- BOUTINET, J.P. (1995). *Psychologie de la vie adulte*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- BRETON, M. (1989). « Liberation Theology, Group Work and the Right of the Poor and Oppressed to Participate in the Life of Community », *Social Work with Group*, vol.12, n° 3, 5-18.
- BRETON, M. (1994). « On the Meaning of Empowerment and Empowerment-oriented Social Work », *Social Work with Groups*, vol.17, n° 3, 23-27.

- CARROLL, M.A. (1994). « Empowerment Theory: Philosophical and Practical Difficulties », *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, vol. 35, n° 4, 376-381.
- CHESNEY, B.K. et M.A. CHESLER (1993). « Activism Through Self-help Group Membership: Reported Life Changes of Parents of Children with Cancer », *Small Group Research*, vol. 24, n° 2, 258-273.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1996). *À l'aube d'un rapprochement: points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services du Canada.
- CORIN, E., RODRIGUEZ DEL BARRIO, L. et L. GUAY (1996). « Les figures de l'aliénation: Un regard alternatif sur l'appropriation du pouvoir », *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 15, n° 2, 45-67.
- COX, E.O. (1991). « The Critical Role of Social Action in Empowerment Oriented Groups », *Social Work with Groups*, vol. 14, n°s 3-4, 77-90.
- DELGADO-GAITAN, C. (1991). « Involving Parents in the Schools: A Process of Empowerment », *American Journal of Education*, vol. 100, n° 1, 20-46.
- DEMPSEY, I. (1995). « The Enabling Practices Scale: The Development of an Assessment Instrument for Disability Services », *Australia and New Zealand Journal of Developmental Disabilities*, vol. 20, n° 1, 67-73.
- EME, B. (1995). « Insertion, l'indispensable retour au politique », dans PASSAL, C. et J. JAMET (dir.), *L'insertion en question ?*, Paris, L'Harmattan, 221-229.
- FORTIN, J.P., GROLEAU, G., O'NEIL, M., LEMIEUX, V., CARDINAL, L. et P. RACINE (1992). « Villes et villages en santé: Les conditions de réussite », *Promotion de la santé*, vol. 31, n° 2, 6-10.
- FREIRE, P. (1998). « Cultural Action and Conscientization », *Harvard Educational Review*, vol. 68, n° 4, 499-519.
- GIRAUD, C. (1999). *L'intelligibilité du social*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logique sociale ».
- GRUBER, J. et E.J. TRICKETT (1987). « Can We Empower Others? The Paradox of Empowerment in the Governing of an Alternative Public School », *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 3, 353-371.
- GULDAN, G.L. (1996). « Obstacles to Community Health Promotion », *Social and Science Medicine*, vol. 43, n° 5, 689-695.
- GUTIÉRREZ, L. (1994). « Beyond Coping, an Empowerment Perspective on Stressful Life Events », *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 21, n° 3, 201-219.
- HARDINA, D. (1994). « Targeting Women for Participation in Work Program Key Lessons from the US », *Canadian Review of Social Policy*, vol. 33, 1-20.
- KIEFFER, C.H. (1984). « Citizen Empowerment: A Developmental Perspective », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 9-36.
- LABONTÉ, R. (1989). « Community Empowerment: The Need for Political Analysis », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 80, 87-88.

- LABONTÉ, R. (1994). «Health Promotion and Empowerment : Reflection on Professional Practice». *Health Education Quarterly*, vol. 2, n° 21, 253-268.
- LE BOSSÉ, Y., et M. LAVALLÉE (1993). « Empowerment et psychologie communautaire : Aperçu historique et perspectives d'avenir », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 20, 7-20.
- LEE, J.A. (1991). «Empowerment Through Mutual Aid Groups : A Practice Grounded Conceptual Framework», *Groupwork*, vol. 4, n° 1, 5-21.
- LEE, J.A (1994). *The Empowerment Approach to Social Work Practice*, New York, Columbia University Press.
- LESEMANN, F. (1988). Éclatement ou recomposition du social ? Quelques questions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs, *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 20, n° 60, 125-130.
- LORD, J. (1991). *Des vies en transition : Le processus d'habilitation personnelle*, Hull, Programme de participation des personnes handicapées, Secrétariat d'État du Canada.
- LORD, J. et F. DUFORT (1996). « Le pouvoir, l'oppression et la santé mentale », *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 15, n° 2, 17-20.
- LORD, J. et D'A. MCKILLOP-FARLOW (1990). « Une étude sur l'habilitation : Répercussions sur la promotion de la santé », *Promotion de la santé*, vol. 29, n° 2, 2-8.
- MATON, K.I. et D.A. SALEM (1995). «Organizational Characteristics of Empowering Community Settings: A Multiple Case Study Approach», *American Journal of Community Psychology*, vol. 23, n° 5, 602-656.
- MERCIER, C. (1989-1990). «Coopératives, groupes populaires et pratiques émancipatoires : le cas des clubs coopératifs de consommation, *Coopératives et développement*, vol. 21, n° 9, 99-120.
- MILLER, C. (1989). « Poor Women and Work Programs : Back to the Future », *Affilia*, vol. 4, n° 1, 9-22.
- MULLENDER, A. et D. WARD (1994). « En groupe, l'union fait la force », dans LINDSAY, J. (sous la direction de), *Textes de base sur le modèle de groupe autogéré*, Sainte-Foy, Université Laval, École de service social, Faculté des sciences sociales, 2-9.
- NEWBROUGH, J. R. (1992). « Community Psychology in the Postmodern World », *Journal of Community Psychology*, vol. 20, n° 1, 10-25.
- NINACS, W. (1995). *Empowerment et développement local : Processus de prise en charge complexe mais fondamentale*, Manuscrit inédit, Sainte-Foy, Université Laval.
- O'NEIL, M. (1992). « Community Participation in Quebec's Health System : A Strategy to Curtail Community Empowerment », *International Journal of Health Services*, vol. 22, 287-301.
- PERKINS, D.D. (1995). « Speaking Truth to Power : Empowerment Ideology as Social Intervention and Policy », *American Journal of Community Psychology*, vol. 23, n° 5, 765-794.

- PERKINS, D. et M.A. ZIMMERMAN (1995). « Empowerment Theory, Research, and Application », *American Journal of Psychology*, vol. 23, n° 5, 569-580.
- PLOUGH, A. et F. OLAFSON (1994). « Implementing the Boston Healthy Start Initiative : A Case Study of Community Empowerment and Public Health », *Health Education Quarterly*, vol. 21, n° 2, 221-234.
- RAPPAPORT, J. (1987). « Terms of Empowerment/ Exemplars of Prevention : Toward a Theory for Community Psychology », *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 2, 121-145.
- RAPPAPORT, J. (1990). « Research Methods and the Empowerment Agenda », dans TOLAN, P., KEYS, C., CHERTOK, F. et L. JASON (sous la direction de), *Researching Community Psychology : Issues of Theory and Methods*, Washington, DC, American Psychological Association, 51-63.
- RENAUD, G. (1988). « Éclatement du social et multidimensionnalité de l'être-ensemble », *Revue internationale d'action communautaire*, 11-21.
- RENAUD, M. (1995). « Le terme "empowerment" est-il un concept creux ? », Communication présentée dans le cadre du congrès portant sur le thème « Les centres communautaires de santé : au centre des réformes des systèmes de santé ».
- RIESSMAN, F. (1990). « Restructuring Help : A Human Services Paradigm for the 1990's », *American Journal of Community Psychology*, vol. 18, n° 2, 221-230.
- ROBERTSON, A. et B. MINKLER (1994). « New Health Promotion Movement : A Critical Examination », *Health Education Quarterly*, vol. 21, n° 3, 295-312.
- RUSS, J. (1994). *Les théories du pouvoir*, Paris, Librairie générale française, Le Livre de Poche, coll. « Références ».
- RYAN, W. (1971). *Blaming the Victim*, New York, Pantheon.
- SARASON, S. (1976). *Community Psychology, Network and Mr. Everyman*, *American Psychologist*, vol. 31, 317-329.
- SARASON, S. (1981). *Psychology Misdirected : The Psychologist in the Social Order*, New York, The Free Press.
- SEIDMAN, E. et J. RAPPAPORT (1986). « Framing the Issues », dans SEIDMAN, E. et J. RAPPAPORT (sous la direction de), *Redefining Social Problems*, New York, Plenum Press, 1-10.
- SEIDMAN, E. et J. RAPPAPORT (2000). *Handbook of Community Psychology*, New York, Kluwer Academic/ Plenum Publishers.
- SERRANO-GARCIA, I. (1984). « The Illusion of Empowerment : Community Development within a Colonial Context », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 173-200.
- SERVIAN, R. (1996). *Theorising Empowerment : Individual Power and Community Care*, Bristol, The Policy Press.
- SIMON, B.L. (1994). *The Empowerment Tradition in American Social Work : A History*, New York, Columbia University Press.
- STAUB-BERNASCONI, S. (1991). « Social Action, Empowerment and Social Work : An Integrative Theoretical Framework for Social Work and Social Work with Groups », *Social Work with Groups*, vol. 14, n°s 3-4, 35-51.

- STUFFLEBEAM, D.L. (1994). « Empowerment Evaluation Objectivist Evaluation, and Evaluation Standards : Where the Future of Evaluation Should Not Go and Where It Needs to Go », *Evaluation Practice*, vol. 15, n° 3, 321-338.
- SWIFT, C. (1984). « Foreword Empowerment : An Antidote for Folly », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 11-15.
- SWIFT, C. et G. LEVIN (1987). « Empowerment : An Emerging Mental Health Technology », *Journal of Primary Prevention*, vol. 8, n°s 1-2, 71-94.
- VAILLANCOURT, Y. (1993). « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, 1-14.
- WALLERSTEIN, N. et E. BERNSTEIN (1994). « Introduction to Community Empowerment, Participatory Education, and Health », *Health Education Quarterly*, vol. 21, n° 2, 141-148.
- WALLERSTEIN, N. et V. SANCHEZ-MERKI (1994). « Freirian-praxis in Health Education : Research Results from an Adolescent Prevention Program », *Health Education Research*, vol. 9, n° 1, 105-118.
- WALLERSTEIN, N. (1992). « Powerlessness, Empowerment and Health : Implications for Health Promotion Programs », *American Journal of Health Promotion*, vol. 6, n° 3, 197-205.
- WATSON, T.J. (1992). « L'analyse sociologique du travail », dans TREMBLAY, D.-G. et D. VILLENEUVE, *Travail et société, une introduction à la sociologie du travail*, Sainte-Foy, Télé-université.
- ZIMMERMAN, M.A. (1990). « Taking Aim in Empowerment Research : On the Distinction Between Individual and Psychological Conceptions », *American Journal of Community Psychology*, vol. 18, n° 1, 169-177.
- ZIMMERMAN, M.A. (1995). « Psychological Empowerment : Issues and Illustrations », *American Journal of Community Psychology*, vol. 23, n° 5, 581-599.
- ZIMMERMAN, M.A. (2000). « Psychological, Organisational, and Community Levels of Analysis », dans RAPPAPORT, J. et E. SEIDMAN (sous la direction de), *The Handbook of Community Psychology*, vol. 20, n° 6, 707-727.